

il éprouve le besoin de dire un dernier mot sur le principe. (Écoutez ! écoutez !)

Il règne, dit l'orateur, une confusion dans ce débat. On a lié continuellement la question des traités de commerce à celle des matières premières. Ces questions n'ont rien de commun ; elles sont parfaitement distinctes ; et nous les avons soigneusement séparées. Ne vous laissez pas alarmer, messieurs : nous ne voulons pas de révolution économique. Bien que nous regardions l'œuvre de 1860, entreprise sans l'assentiment du pays, comme éminemment funeste, comme détestable, nous n'imiterons pas les procédés expéditifs de ses auteurs. Non ! nous ne voulons pas de contre-révolution économique ! Nous nous sommes contentés d'invoquer un droit très modeste sur lequel aucune objection ne s'est élevée. Il n'y a pas eu d'autre négociation jusqu'ici. (Mouvement.)

L'orateur affirme à la Chambre que, quel que soit le résultat des négociations, le gouvernement aura soin d'éviter toute éventualité d'une guerre de tarifs. On peut être rassuré sur ce point : tout sera combiné alors, comme tout est combiné aujourd'hui, pour que le monde commercial n'éprouve aucun trouble, aucune secousse.

M. Thiers répète, en quittant la tribune, qu'aucun impôt autre que celui des matières premières ne peut nous donner les ressources dont nous avons besoin, et qu'il supplie, en conséquence, l'Assemblée de le voter.

De toutes parts. — Aux voix ! aux voix !
L'Assemblée ne prête qu'une médiocre attention aux discours qui suivent, et la discussion est remise à demain.

Informations-Nouvelles

La Commission chargée de la réorganisation de l'armée a décidé, dans sa séance d'aujourd'hui, que les militaires en disponibilité et ceux faisant partie de la réserve pourront se marier à partir de l'âge de vingt-cinq ans, sans autorisation préalable.

La Commission qui s'occupe du projet de loi relatif à l'établissement du Conseil supérieur de l'instruction publique a entendu aujourd'hui M. Beau-sire, auteur d'un amendement tendant à l'organisation du dit conseil. La Commission a repoussé cet amendement.

La Commission de réorganisation du Conseil d'Etat entendu, dans sa dernière séance, le rapport fait par M. Bathie. Ce rapport doit être déposé mercredi sur le bureau de la Chambre.

La Commission relative à la reconstitution de l'état-civil a examiné ce matin une question très importante, celle de savoir si le défaut de production ou le refus de production des actes de l'état-civil devra constituer un délit ou une contravention. Dans l'hypothèse de l'adoption de la pensée d'un délit, on est dès à présent d'avis qu'il faudra apporter des restrictions importantes. M. Wallon doit prochainement donner lecture de son rapport à la Commission.

M. Savilli, à tendances légitimistes, paraît déterminé à maintenir sa candidature en Corse.

M. Picard partira dans quelques jours pour Bruxelles.

M. Clément Duvernois sera, dit-on, entendu mercredi par la commission d'enquête sur les marchés.

On télégraphie de Bordeaux, 15 janvier. « Une perquisition, faite ce matin au domicile du sieur Digot, menuisier, a amené la découverte et la saisie d'une mitrailleuse. »

On mande de Nice :

« Le corps du duc de Persigny est encore à l'Hôtel du Luxembourg. Il a été après la mort, habillé tout en noir. Mademoiselle de Persigny, fille du défunt, l'a littéralement couvert de fleurs. »

« Malgré une agonie de 24 heures, les traits ne sont nullement altérés. »
« Le fils du duc est arrivé à Nice deux jours avant la mort de son père, qui l'a parfaitement reconnu. M. de Persigny est mort avec les secours de la religion. »

« Une dépêche de madame de Persigny, reçue du Caire, annonce l'arrivée de la duchesse et de sa seconde fille à Nice, d'un moment à l'autre. »

« Suivant le désir souvent manifesté par M. de Persigny, il sera sans doute enterré à Saint-Germain-l'Espérance, où le duc avait fait commencer lui-même un tombeau. »

« Le duc a été admirablement soigné par le docteur Michel, directeur du service sanitaire à Nice, qui s'est fait assister en consultation par les docteurs Langaudier et Maurin. Le corps va être déposé ce soir dimanche dans une chapelle ardente, à l'église Saint-Pierre. »

Nous avons aujourd'hui des détails précis sur les scènes de désordre qui se sont renouvelées à Montpellier dans la soirée du 12; elles ont surpassé celles de la veille en incurie de la part de l'autorité, et en raffinement de lâcheté, mêlée à beaucoup de perversité, de la part des tapageurs. Le télégraphe nous avait laissé soupçonner tout cela, mais la lettre suivante, adressée par l'un des hommes les plus honorables du Midi à l'Union nationale, nous fait toucher la chose du doigt. Mais laissons parler M. René d'Orfeuille; voici sa lettre :

Lorsque le banquet fut terminé, M. de Cathelineau quitta l'hôtel Nevet et se rendit au Cercle Français, situé dans le haut de la Grand Rue. Sur le parcours, les mêmes individus ne cessèrent de répéter leurs injures ; quelques pétards furent jetés sur nous, et c'est avec peine que nous pûmes pénétrer dans le local du Cercle. Je passe sous silence, et un coup de couteau donné à un spectateur qu'on nous a dit être un Portugais, et la lâcheté des individus qui, après nous avoir insultés en face, affirmaient n'avoir rien dit.

Au retour, les mêmes scènes recommencèrent, et, dans le corridor de l'hôtel Nevet, nous avons vu les pierres tomber autour de nous.

Tout cela n'était rien auprès de ce que les frères et amis, disons mieux, les communcieux et repris de justice, encouragés par la pusillanimité de l'administration, devaient préparer pour le lendemain.

A huit heures, l'illustre général se rendit au Cercle des ouvriers; chacun pensait que les dégoutantes scènes de la veille auraient ouvert les yeux de ceux qui gouvernent à Montpellier, qu'ils prendraient les précautions prises en semblable cas dans tous les pays civilisés, et que le conseil municipal protégerait et la personne du général et ceux qui l'accompagnaient.

Hélas ! nous avions compté sans les passions révolutionnaires et les lâches complaisances pour des hommes qu'on méprise, mais qu'on ménage, parce que, nommé par eux, on les craint.

Vers dix heures, le général quitta le Cercle. Dans sa sagesse, il avait désiré qu'aucune manifestation ne fût faite et qu'on ne répondit pas aux provocations.

D'après son désir, nous sortîmes par groupes, et nous étions seulement restés une dizaine autour de M. de Cathelineau; les premiers ne furent pas insultés, mais au moment où nous arrivâmes sur le boulevard de l'Hôtel, quatre ou cinq cents bandits nous entourèrent. Nous osions croire, pour l'honneur de notre pays, qu'ils appartiennent à ce parti qui, sans en être un, se recrute parmi les repris de justice et a fourni dernièrement les assassins de la Roquette. Tous ces gens-là qu'ils marchaient aux cris de : « Vive la République ! » Ils y mêlaient les autres cris de : « Vive la Commune ! Vive Rossel ! Vive la guillotine ! A mort ! A l'eau ! A la lanterne ! » Joignez à cela les moites de terre qu'on nous jetait à la figure et qui étaient destinées à l'illustre Vendéen. Nous aveugler pour faire réussir le guet-apens rentrait assez bien dans le plan.

En vain avions nous vu la police et un fort piquet d'infanterie devant le cercle des ouvriers, personne ne bougea, et on laissa faire.

Enfin, nous arrivâmes au Chapeau Rouge; là, enhardis par la tenue des autorités, les provocateurs firent pleuvoir sur nous une véritable grêle de pierres de forte dimension; nous en reçûmes nous notre bonne part, et cela pendant un long temps, car on nous suivit jusqu'à l'hôtel Nivet.

Nous ne donnerons point ici les noms de tous ceux qui ont été atteints et blessés; si le parquet procède à l'enquête qu'il a promis de faire, il nous interrogera.

Voilà, mon cher Dupuy, le récit abrégé de ces deux tristes soirées; j'ai voulu le faire parce que, sans cesse présent, étranger à votre ville, ma parole ne saurait être suspecte.

Nous avons le droit de croire, nous, honnêtes gens, que, bien qu'il soit tard, justice sera faite; mais, dès présent, nous posons devant la conscience publique les questions suivantes :

Y a-t-il, oui ou non, un gouvernement en France, pour qu'on y laisse insulter un citoyen français, un général, celui qui, pendant la dernière guerre, a lutté contre l'ennemi, sans être jamais battu.

Qu'est-ce que ce mot de République qui sert de prétexte à de telles infamies et de devise aux assassins et à la lie d'une populace ivre ?

Y a-t-il, oui ou non, une administration départementale ?

S'il y en a une, que faisait-elle ?

Où était en l'absence du préfet, son secrétaire général ?

Quel les précautions avait prises la municipalité ?

Si elle n'a rien fait, n'est-elle pas coupable, et la tâche du ministre de l'intérieur est-elle terminée ?

Le dire de M. René d'Orfeuille est confirmé par le *Messenger du Midi*, témoin fort peu prévenu en faveur des royalistes, mais obligé par ses sentiments honnêtes à constater la vérité. Ce passage de son récit mérite d'être cité :

Les victimes de ces lâches attaques ne voulurent pas riposter. La plupart d'entre elles se dirigèrent du côté de l'hôtel Nevet, où existe un cercle qu'elles fréquentent d'habitude. Pendant le trajet, elles furent de nouveau en butte à des violences inqualifiables. Les quelques-uns arrivèrent au bas de la rue Cardinal ou à l'extrémité de la rue Sainte-Foy qui avoisine le cercle, des individus, dissimulés dans des recoins obscurs, les assaillirent à coups de pavé, et plusieurs d'entre elles reçurent des contusions et des blessures graves.

M. Froment, ingénieur, frappé à la jambe, dut s'arrêter et s'adosser contre un mur. Aussitôt ses agresseurs fondirent sur lui et ne le lâchèrent qu'après l'avoir mis dans l'état le plus pitoyable. Nous connaissons nombre d'autres personnes qui ont été aussi fort maltraitées par ces bandits dont la colère s'est ensuite tournée contre l'hôtel Nevet, où était descendu M. de Cathelineau, et qui appartient à un homme jouissant à juste titre de l'estime et de la considération générales.

La porte de cet établissement a été presque entièrement brisée et témigne du degré d'exaspération auquel en étaient venus les auteurs de ces actes abominables.

Nous sommes d'autant plus étonnés que de pareils actes aient pu s'accomplir et durer près d'une heure, qu'un grand déploiement de force existait sur divers points de la ville, et principalement à proximité du théâtre des événements. Il y avait quatre ou cinq cents hommes de troupes de ligne postés ça et là. Tout le personnel de la police était également sur pied. M. le secrétaire général de la préfecture s'était porté, lui aussi, du côté où l'on prévoyait que des désordres pourraient avoir lieu.

Comment se fait-il donc que, malgré ces précautions, rien n'a été prévu, empêché ? Comment se fait-il qu'aucune arrestation n'ait été opérée ? Devons-nous l'attribuer à des ordres mal compris, à un défaut d'entente entre les autorités administratives, ou bien à l'impuissance de ces mêmes autorités d'imposer le respect de la loi ? Toujours est-il, nous le répétons avec une profonde tristesse, que le mal a pu se produire sans qu'on l'ait efficacement réprimé et sans qu'un seul auteur ait été arrêté et emprisonné. C'est là ce qui navre et indigné à bon droit la conscience publique et dont elle demandera compte à ceux qui ont mission de veiller à notre sécurité.

Voilà le guet-apens avec toutes ses circonstances aggravantes. On dit qu'une enquête judiciaire est commencée; laissons à la justice le soin de venger la morale publique et la liberté des citoyens, si au dacieusement violés, et sachons attendre ses décisions avec confiance.

Le nouvel archevêque de Paris ET LES PRISONNIERS

Mgr Guibert, dans les premiers jours de son installation, avait entendu dire que les archevêques de Paris, d'après un ancien usage, demandaient et obtenaient la grâce de

quatre prisonniers de leur diocèse à l'occasion de la prise de possession de leur siège. Cet usage eût été trop conforme à l'esprit de l'Eglise catholique et à son propre caractère pour que Mgr Guibert pût le négliger. Il s'adressa à M. le Président de la République et à M. le garde des sceaux qui ordonnèrent des recherches dans les archives de la justice. On n'y trouva aucune trace d'une coutume semblable. Il fut répondu au vénérable prélat qu'on n'avait pas à rétablir un usage dont il ne subsistait aucun vestige, mais que, la pensée en étant bonne et touchante, on l'établirait à l'occasion du nouvel archevêque de Paris.

Mgr Guibert désigna un condamné de chacune des quatre prisons de Paris. Ces quatre prisonniers, condamnés à des peines graves, et jugés dignes d'intérêts, ont été l'objet d'une mesure de miséricorde. M. le président de la République et M. le garde des sceaux ont voulu que la décision restât secrète jusqu'au moment où Mgr l'archevêque l'annoncerait lui-même aux prisonniers. Hier, le digne prélat s'est rendu à la Santé, à Sainte-Pélagie à Saint-Lazare et à la Roquette. Il y a fait entendre des paroles de délivrance qui ont fait couler des larmes de reconnaissance; ceux à qui il portait la bonne nouvelle étaient heureux, mais ne l'étaient pas plus que lui.

Mgr l'archevêque a demandé à visiter, à la Roquette, la cellule de Mgr Darboy, et ensuite le lieu où les otages tombèrent sous les balles des assassins : « Je veux, a-t-il dit, aller prier à la place où a été fusillé mon prédécesseur pour m'accoutumer à des pensées de ce genre. » Et le pieux archevêque a prié à genoux avec une ferveur profonde à la place qui fut arrosée du sang des victimes.

L'Eglise, depuis bientôt dix-neuf siècles, rencontre toujours des boureaux sur son chemin, mais sa charité envers les hommes n'en est pas diminuée. Elle répond à la haine par l'amour. C'est pour mieux embrasser le monde qu'elle tient ses bras en croix comme la Divine Victime du Calvaire. L'acte du nouvel archevêque de Paris, accueilli et secondé avec bonne grâce par le gouvernement, n'est qu'une suite des vieilles traditions du génie chrétien; les œuvres de miséricorde sont l'inspiration naturelle de l'Eglise fondée par le Dieu des miséricordes.

Partout, dans l'histoire catholique, apparaissent les adoucissements des peines, la grâce des condamnés, le rachat des captifs.

L'Eglise, qui a son pèlerinage ici-bas, passe en faisant le bien. L'acte par lequel Mgr Guibert a inauguré son épiscopat à Paris est à lui seul une prédication; puisse-t-il faire comprendre à toutes les âmes la divine beauté des enseignements chrétiens ! — Union.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Un grand nombre de négociants et d'industriels assistaient au meeting qui a eu lieu, hier soir, à la mairie de Roubaix.

Après avoir protesté unanimement contre tout impôt sur les matières premières, l'assemblée a nommé une députation composée de douze membres chargés de se rendre à Versailles pour y déposer une protestation dont voici les termes :

« Le discours prononcé dans la séance du 15 janvier, à l'Assemblée nationale, par M. le président de la République, a jeté le commerce de notre ville dans la stupeur. »

« Ce discours a soulevé des protestations énergiques et un grand meeting de fabricants, négociants et industriels de Roubaix, s'est organisé spontanément. Dans ce meeting, ont été votées les résolutions suivantes :

« Une députation composée de douze membres, partira immédiatement pour Versailles et exposera à qui de droit :

« Que si les projets du gouvernement étaient acceptés par l'Assemblée nationale, la base du droit de la majorité des intéressés serait violée, puisque 70 cham-

bres de commerce sur 75 protestent contre ces projets. »

« Que le commerce et l'industrie ont le droit d'être sacrifiés. »

« Que le gouvernement a le devoir de les écouter. »

« La réunion émet aussi le vœu. »

« Que l'équivalent de l'impôt projeté soit demandé sous forme d'augmentation des patentes ou autres contributions, ou tout autre moyen, pourvu que les matières premières soient exemptées de toutes mesures douanières. »

Roubaix, le 15 janvier 1872.

La Chambre Syndicale de Roubaix, vient d'adresser la pétition suivante à MM. les Députés :

« Messieurs les Députés, »

« La loi qui autorise la Banque de France à créer des coupures de dix et cinq francs, et qui fixe un délai de six mois pour faire rentrer la monnaie fiduciaire émise, soit par des caisses municipales, soit par des sociétés financières autorisées, présente une lacune grave que nous prenons la liberté de signaler à votre attention. »

« Dès le début de la crise qui a produit dans toute la France la rareté du numéraire et des monnaies divisionnaires, les centres industriels se sont préoccupés de trouver les moyens de remédier à un état de choses qui menaçait de compromettre gravement leurs intérêts. »

« C'est alors que certaines villes et plusieurs grandes sociétés financières du Nord créèrent du papier-monnaie en coupures de 20, 10, 5 et un franc. Ces coupures ont rendu et rendent encore à notre industrie les plus grands services, non-seulement parce qu'elles facilitent les transactions courantes du commerce, mais surtout parce qu'elles servent à la paie journalière de nos ouvriers. Vous le comprendrez, Messieurs, quand vous saurez que l'industrie de Roubaix distribue, à elle seule, plus de 600,000 francs de salaires par semaine et que cette somme se répartit entre plus de 40,000 ouvriers. »

Nous ajouterons que l'excessive rareté de la petite monnaie a même forcé certains industriels, à créer des jetons de 50 et de 25 centimes qu'ils échangent ensuite, contre des coupures des banques d'émission.

« La lacune que nous voulons vous signaler consiste en ce que la nouvelle loi n'autorise pas la Banque de France à émettre des coupures inférieures à 5 francs, tout en exigeant que les autres papiers d'émission soient relevés de la circulation dans un délai de six mois. »

« Dans six mois, les billets de 1 franc auront complètement disparu et les industriels se trouveront dans l'impossibilité de se procurer la petite monnaie qui leur est indispensable pour la paie des salaires. »

« Nous venons donc vous demander, qu'en présence de l'impossibilité où se trouve la Banque de France d'émettre des coupures inférieures à 5 francs, les banques particulières, ou à défaut, les caisses départementales ou municipales soient autorisées à continuer les émissions de billets d'une valeur moindre de 5 francs. »

« Nous espérons, Messieurs les Députés, que vous prendrez notre demande en sérieuse considération et nous vous prions d'agréer l'expression de notre respectueuse considération. »

« Le Président de la Chambre Syndicale de l'association de l'Industrie et du Commerce de Roubaix, »

« MOTTE-BOSSUT. »

« Le Secrétaire, »

« TALON. »

P. S. — Samedi dernier, 13 courant, il nous fut impossible de trouver chez notre banquier des billets d'un franc de